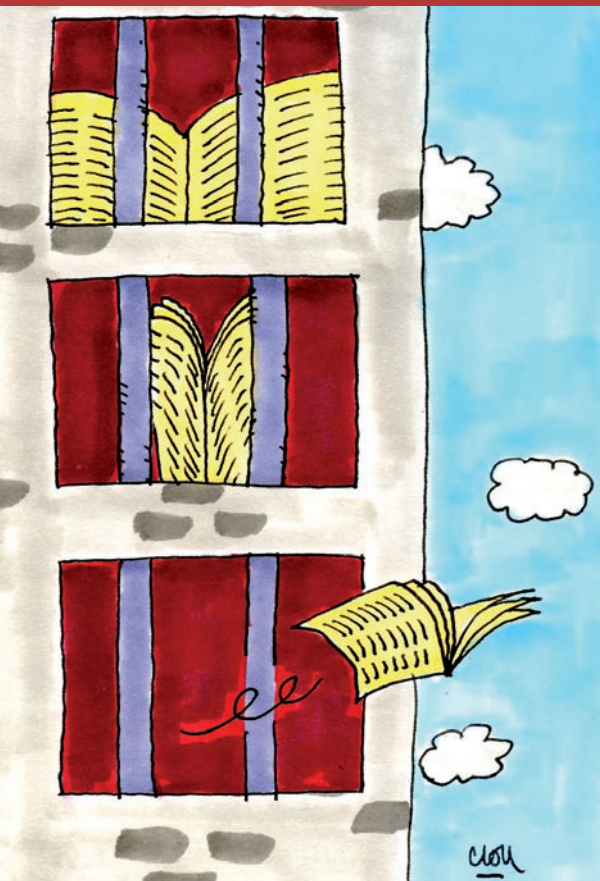


journalistes



Le 3 mai, on célébrera partout dans le monde la Journée mondiale de la liberté de la presse. Illustration : Clou

Sommaire

Interview

La commissaire européenne Neelie Kroes s'implique pour le soutien aux médias 2

Sorties de presse

RTL radio, histoire d'un phénomène
La presse suisse, côté sombre 7

Diversité

L'information est masculine et blanche 8

Liberté de la presse

En Europe aussi, elle est maltraitée

Le débat sur la scandaleuse loi hongroise a mis en lumière une réalité peu flatteuse. Et suscité, enfin, une initiative des euro-députés.

La liberté de la presse est un combat qu'il faut mener sans répit, même dans le havre de stabilité et de prospérité qu'est devenue l'Europe. Cette évidence a été rappelée à l'occasion de l'adoption de l'infamante loi hongroise sur les médias, au moment où le pays accédait à la présidence tournante de l'Union européenne. La Hongrie a été rappelée à l'ordre par la Commission européenne même si l'esprit de sa loi sur les médias reste inacceptable. Mais les débats au Parlement européen, largement relayés par les médias,

ont surtout été l'occasion d'un grand déballage sur la liberté de la presse ailleurs qu'en Hongrie. Et ce n'est pas joli-joli.

La Roumanie a adopté une « stratégie nationale de sécurité » qui considère que les autorités sont « vulnérables » face aux médias, au même titre que face au crime organisé ou au terrorisme. En Bulgarie, où règne une corruption galopante, les journalistes qui osent enquêter sur les liens entre milieux des affaires, de la politique et du crime en sont pour leur frais. En Italie, le président du Conseil continue de cumuler allégrement les plus hautes fonctions politiques avec la direction du plus grand groupe de médias privés du pays, sans parler du contrôle du marché de la publicité à travers son groupe Fininvest et la pression exercée sur l'audiovisuel public.

Suite et dossier pages 4 à 6

Marc Gruber

Directeur de la Fédération européenne des journalistes (FEJ)

La RTBF à Strasbourg

La fin de la censure en audiovisuel !

C'est un arrêt historique qu'a rendu la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) le 29 mars dernier. L'Etat belge est condamné pour non respect de la liberté d'expression et d'information.

La censure d'émissions télévisées a été jugée non conforme à l'article 10 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Dix années de procédure ont été nécessaires à la RTBF pour obtenir gain de cause. Une séquence de l'émission « Au nom de la loi », consacrée aux erreurs médicales et programmée initialement le 24 octobre 2001, avait été interdite de diffusion par le tribunal de 1^{ère} instance de Bruxelles, statuant en référé à la demande d'un neurochirurgien, qui estimait que l'émission risquait de porter atteinte à son honneur et sa réputation.

La RTBF interjeta appel de la décision puis se pourvut en cassation, mais sans succès : l'interdiction préventive de diffusion fut maintenue. La RTBF poussa le

dossier jusqu'à Strasbourg, pour le principe juridique plus que pour l'émission elle-même – qui avait entre-temps perdu de son intérêt.

La question de droit est d'importance dans une société démocratique : un tribunal peut-il, sans méconnaître la liberté d'information et de presse, interdire préventivement la diffusion d'une émission d'information en télévision ? « La presse est libre ; la censure ne pourra jamais être établie » proclame l'article 25 de la Constitution belge. Mais, rétorque depuis 30 ans la Cour de cassation belge, ce principe ne vaut que pour la presse imprimée, pas pour l'audiovisuel.

Suite page 3

Martine Simonis
Secrétaire générale

En Europe aussi, la liberté de la presse

Chaque 3 mai depuis 1993, la Journée mondiale de la liberté de la presse rend hommage aux victimes de la censure et de la répression dans le monde entier. A cette occasion, *Journalistes* fait le point sur la situation en Europe : de Stockholm à Rome, en passant par Paris, Budapest ou Sofia. Tandis qu'aux portes de l'UE, en Turquie, des dizaines de journalistes sont emprisonnés ou menacés de l'être.



Suite de la Une

En France, où des fabricants d'armes possèdent de grands médias nationaux et où une banque (le Crédit Mutuel) contrôle toute la presse régionale, le président Sarkozy a fait adopter une loi sur l'audio-visuel autorisant la nomination du PDG de France Télévision directement par le Conseil des ministres.

Au lieu de dépolitiser l'audio-visuel, on officialise sa politisation. Décomplexé.

La **Slovaquie** a adopté une loi sur le droit de réponse autorisant n'importe qui se sentant concerné par un article à exiger une réponse publiée. L'**Irlande** possède toujours une loi punissant sévèrement le blasphème dans les médias, malgré les recommandations contraires du Conseil de l'Europe.

Aux **Pays-Bas**, vous ne verrez que des photos de la famille royale dûment filtrées par le service du protocole.

En **Espagne**, les journalistes qui ont fait des reportages un peu trop documentés sur l'ETA ont été régulièrement accusés de complicité avec l'organisation terroriste. Enfin en **Suède**, les journalistes suivent des formations pour protéger leurs

sources face à leur *Big Brother* local, le ministère de la Défense qui surveille systématiquement toute communication électronique avec des correspondants à l'étranger.

On peut encore mentionner les journalistes muselés à nos portes, en **Biélorussie**, ou emprisonnés en **Turquie** (lire page 6). Comment l'Europe, prompt à condamner les pays avec lesquels elle entretient des relations, peut-elle être crédible si les principes de la liberté de la presse ne sont pas appliqués ici ?

Les eurodéputés se réveillent

Alors que faire ? Tout d'abord, il faut respecter les normes et les lois existantes, y compris les décisions de la Cour européenne des droits de l'Homme, dont la

jurisprudence s'applique directement aux Etats membres du Conseil de l'Europe.

Ensuite, il est de la responsabilité des organisations de journalistes de monter au créneau, auprès de leur gouvernement, mais aussi des institutions européennes. C'est ce que fait la Fédération européenne des journalistes (FEJ), qui pousse l'Union européenne à appliquer les principes qu'elle impose aux pays candidats et qui sont largement oubliés par la suite. Par ailleurs, des mesures peuvent être réclamées, comme une législation anti-trust spécifique aux médias, ou encore une interdiction des conflits d'intérêts entre mandats politiques et direction de médias. Jusqu'à présent, la Commission et les Etats réunis au sein du Conseil ont toujours botté en touche, argumentant que le journalisme n'est pas une compétence communautaire.

Cet argument, qui contentait les journalistes soucieux de voir « Bruxelles » se tenir à l'écart de la profession, présente cependant une lacune : fixer des règles de principe ne veut pas dire légiférer sur le travail quotidien des journalistes, bien au contraire. En Belgique comme ailleurs, l'exercice du journalisme est régulé de fait par des lois. Le Parlement européen a essayé à plusieurs reprises d'adopter des positions, non contraignantes, pour rappeler à la Commission et aux Etats membres leurs responsabilités politiques dans la défense de la liberté de la presse. En vain, jusqu'au 10 mars dernier lors du vote d'une Résolution portant officiellement sur la liberté de la presse en Hongrie, mais qui incorpore un paragraphe à portée beaucoup plus générale. Les eurodéputés demandent à la Commission de « *présenter, d'ici la fin de l'année, une initiative législative (...) sur la liberté, le pluralisme et la gouvernance indépendante des médias (...)* » (lire l'encadré page 5).

Ils ont suivi ainsi l'opinion, défendue également par la FEJ, selon laquelle le Traité de Lisbonne établit une compétence juridique pour l'Union en cette matière. Cette position est pour le moment contestée par la Commission elle-même, qui estime qu'elle ne peut s'occuper de droits fondamentaux que dans l'application de politiques dont elle a la compétence exclusive. Mais elle devra bien répondre aux demandes du Parlement. La « crise » hongroise aura donc eu au moins un mérite : celui de réveiller l'Union européenne alors qu'elle faisait la belle endormie depuis des années.

M. G.

En ligne :

► Le site de la Fédération européenne des journalistes : <http://europe.ifj.org/fr>

HONGRIE

Ce n'est pas fini...

Au début de cette année, la nouvelle loi hongroise sur les médias (lire *Journalistes* n°122) avait suscité beaucoup de remous et de protestations alors que le pays faisait ses premiers pas à la présidence européenne. Fort d'une écrasante majorité de son parti, le Fidesz, au Parlement hongrois, le Premier Ministre Viktor Orbán l'a fait passer en force sans aucune consultation préalable des professionnels du secteur.

Cette loi controversée prévoit notamment l'obligation pour tout média, de la plus grande chaîne commerciale jusqu'au simple journaliste blogueur, de s'enregistrer auprès des autorités avant le 1^{er} juillet. Elle a également créé une Autorité nationale des médias et des communications (NMHH) dont les membres sont nommés directement par le Premier ministre pour neuf ans. Comme si cela ne suffisait pas, cette autorité a le pouvoir d'appliquer des amendes à tout média dont l'information ne serait pas « *équilibrée* » ou « *pertinente pour les citoyens et les membres de la nation hongroise* ».

Cette loi a mené à l'adoption d'une Résolution du Parlement européen (encadré page 5). La Commission, elle, a retoqué la loi hongroise sur quatre points : le principe du pays d'origine, la disproportionnalité de l'exigence de « *équilibre* » de la part de tous les médias, l'enregistrement des blogueurs et les menaces d'amendes en cas d'« *outrage* » contre des « *individus* », des « *minorités* » ou des « *majorités* » (comprenez qui pourra cette dernière expression). Reste que les journalistes sont toujours supposés respecter la « *moralité publique* » dont la définition est laissée à l'appréciation de l'Autorité des médias. Surtout, le mandat et la nomination des membres de l'Autorité des médias ne sont pas remis en cause. Celle-ci pourra toujours demander toutes sortes d'informations confidentielles aux médias et aux journalistes sous peine de lourdes amendes : une grossière ingérence politique doublée d'un chantage à la protection des sources.

M. G.

Presse est maltraitée

Quelque 30.000 personnes sont descendues dans les rues de Budapest, le 15 mars dernier, pour protester contre la loi répressive sur les médias.
Photo : Szigeti Adam - www.szigetiadam.hu



BULGARIE

Quand la mafia muselle les médias

Le 7 avril 2008, Georgi Stoev est assassiné en plein cœur de la capitale bulgare. Il était l'auteur de plusieurs livres à propos de la mafia bulgare, à laquelle il avait appartenu dans les années 1990. Le 24 septembre 2008, Ognyan Stefanov, le rédacteur en chef du site d'informations *Frognews.bg*, est agressé à coups de marteau. Un mois plus tôt éclatait le scandale des écoutes téléphoniques d'une partie de la presse par l'Agence de sécurité nationale (DANS). Le 5 janvier 2010, Bobi Tsankov, un autre « auteur de la mafia », est assassiné par balles à quelques mètres du quartier général de la police de Sofia. Le 10 février 2010, une bombe explose dans les locaux du journal *Galeria*, causant de nombreux dégâts. Il venait de publier des comptes rendus d'appels téléphoniques compromettant pour le ministère de l'Intérieur. La mise en relation de ces faits, sur le plan strict de la liberté de la presse, témoigne d'une situation très préoccupante.

« Derrière sa façade relativement conventionnelle, la presse bulgare vit sous pression. L'influence de l'économie parallèle, des mouvements mafieux et d'une classe politique parfois corrompue s'ajoute au manque de formation », écrivait Olivier Basile, directeur général de Reporters sans frontières (RSF) Belgique, dans un rapport consacré à la Bulgarie (1) publié en janvier 2009.

Des médias bienveillants

S'ajoute à ces facteurs l'influence du gouvernement de Boïko Borissov et de son parti de centre-droite Gerb, qui font l'objet d'une large couverture médiatique. Selon RSF, celle-ci « n'est pas que le résultat de leurs efforts (et manipulations) en relations publiques mais aussi de la bienveillance des principaux médias qui se donnent à eux sans réserve. »

Le contexte économique ne plaide pas davantage en faveur de la liberté des médias en Bulgarie, membre

de l'UE depuis 2007. Des médias qui dépendent de leurs propriétaires (souvent issus de l'ancien régime soviétique ou de groupes mafieux) dans un marché publicitaire et médiatique – où dominent les tabloïds – de plus en plus réduit. Et « si les journalistes peuvent encore travailler plus ou moins librement à Sofia, la situation de leurs collègues de province est beaucoup plus difficile. Les titres locaux sont nombreux, mais se trouvent sous le contrôle direct des potentats » relève Olivier Basile.

Dans ce contexte, internet représenterait la seule planche de salut : c'est ce qu'a compris Atanas Tchobatov, un Bulgare de Paris qui a lancé récemment le site *BalkanLeaks*.

L. D.

(1) Le rapport « Entre résignation et résistance : la presse à l'épreuve », est en téléchargement sur http://bit.ly/RSF_Bulgarie

ITALIE

Entre Berlusconi et le crime organisé

Régulièrement accusé par la gauche italienne de conflits d'intérêts dans les médias, Silvio Berlusconi contrôle *de facto* les télévisions publiques et détient, via le groupe Mediaset, aujourd'hui contrôlé par ses enfants, trois chaînes privées. Son frère, Paolo, est propriétaire du quotidien *Il Giornale*. La liberté de la presse ? L'homme ne s'en soucie guère, lui qui multiplie les attaques judiciaires contre les médias trop critiques à son goût. Aussi, fin août 2009, portait-il plainte contre *La Repubblica*, quotidien de gauche, lui réclamant un million d'euros d'indemnités suite à la révélation de scandales à propos de sa vie sexuelle. Et la presse étrangère n'échappe pas à ses foudres : plainte contre le quotidien espagnol *El País* pour la publication de photos de fêtes données dans sa villa en Sardaigne ; plainte contre *Le Nouvel Observateur* français à propos d'un article publié deux mois plus tard. Intitulé « Sexe, pouvoir et mensonges », il évoquait une possible infiltration de la mafia russe au sommet de l'Etat italien.

Le 9 juillet 2010, les journalistes italiens partent en guerre contre le projet de loi « bâillon », qui prévoit de sanctionner lourdement les journalistes et éditeurs qui publieraient des informations basées sur des écoutes téléphoniques. Ce jour-là, ils observent une « journée de silence médiatique » : pas de radio, pas de télévision, pas de journaux. Il y a deux mois, c'était au tour de la magistrature de critiquer le projet de loi.

Journalistes sous protection

Les pressions politiques ne sont pas les seules auxquelles la presse italienne doit faire face : une dizaine de journalistes, parmi lesquels Roberto Saviano, vivent actuellement sous protection policière parce qu'ils enquêtent sur la criminalité organisée. Dans un rapport publié en décembre dernier, l'observatoire *Ossigeno per l'informazione* (Oxygène pour l'information) dénonçait, pour l'année 2010, pas moins de 68 actes de violence et d'intimidation contre des journalistes. 400 journalistes étaient concernés de manière

directe et indirecte par ces faits. Un quart d'entre eux vit en Calabre, au sud du pays, où, dénonce le rapport, aucun d'entre eux ne bénéficie pourtant de protection.

L. D.

Directive sur la liberté, le pluralisme et la gouvernance des médias

Dans la résolution relative à la loi hongroise sur les médias (*lire page 4*), adoptée à Strasbourg le 10 mars dernier (316 voix pour, 264 voix contre et 33 absents), les parlementaires européens soulignent que « le pluralisme et la liberté des médias continuent d'être un sujet sérieux de préoccupation dans l'Union et dans ses Etats membres, notamment en Italie, en Bulgarie, en Roumanie, en République tchèque et en Estonie ». C'est pourquoi ils ont demandé à la Commission de proposer une directive sur la liberté, le pluralisme et la gouvernance indépendante des médias avant la fin 2011.

TURQUIE

Victimes de la loi antiterroriste

La relative ouverture des autorités turques en 2009 en matière de liberté d'association et de manifestation avait fait souffler un vent d'espoir pour l'exercice de la liberté d'expression et d'opinion sur lequel se fonde le travail des journalistes et des militants des droits humains. Fin de la répression durant les célébrations du Newroz (le Nouvel An kurde), pas de matraquage policier contre les syndicalistes lors de la manifestation du 1^{er} mai à Istanbul, et même protection des manifestants par les autorités pour une marche de commémoration du génocide arménien, le 24 avril dernier en plein centre d'Istanbul, du jamais vu dans un pays si soucieux de préserver ses tabous historiques.

Mais ce bref vent d'espoir s'est rapidement transformé en tempête judiciaire et politique contre les journalistes, qui ont vécu une année 2010 assez noire pour la profession. En effet, le dernier rapport publié par Bianet (un réseau indépendant d'information basé à Istanbul) précise que « 220 personnes, dont 104 journalistes, ont été poursuivies en justice en 2010 dans des affaires liées à la liberté d'expression et d'opinion. Six journalistes pour ce qu'ils ont écrit et 24 autres, accusés d'être impliqués dans diverses opérations, ont carrément passé toute l'année en prison. Les peines prononcées en 2010 sur base de la loi de lutte contre les infractions terroristes ont été multipliées

par six par rapport à l'année 2009. Les condamnations financières de la Turquie par la Cour européenne des droits de l'Homme sont passées de 472.392 livres en 2009 à 547.300 livres turques en 2010 ».

Même si les journalistes en Turquie sont régulièrement mis sous pression physique, victimes d'attentats « aux œufs », menacés ou attaqués au civil pour dédommagement financier (9 personnes condamnées à payer 983.500 livres turques – plus de 450.000 € – de dédommagement pour « atteinte aux droits de la personnalité d'un individu »), c'est surtout la loi antiterroriste qui semble poser le plus gros problème.

Plusieurs instructions criminelles ont été ouvertes pour de supposés coups d'Etat contre le gouvernement actuel préparés par des officiers de l'armée turque et conduisant à l'inculpation de plusieurs centaines de personnes dont des journalistes critiques à l'égard du pouvoir en place.

Pour le seul dossier « Ergenekon », 4.091 enquêtes ont été initiées par le parquet contre les journalistes ayant couvert ce sujet mais accusés aujourd'hui d'avoir violé le secret de l'instruction ou de vouloir influencer un procès équitable. La pression politique et judiciaire sur les journalistes est si forte – et elle ne risque pas de baisser en cette année électorale – qu'elle pousse les professionnels à user et abuser de l'autocensure.

La presse en ligne est plus particulièrement visée par la censure et les poursuites judiciaires. Ainsi, le célèbre site de partage vidéo YouTube.com a été fermé en Turquie de mai 2008 à novembre 2010 pour atteinte à l'image d'Atatürk (fondateur de la République). Mais le site américain n'est qu'un exemple parmi la multitude de sites d'information alternatifs fermés par voie judiciaire en vertu de la loi n° 5651 sur l'internet qui entrave le droit du citoyen à l'accès à l'information.

Mehmet Koksal

Mémoires d'un « apatride »

Dogan Özgüden, journaliste professionnel qui gère depuis son exil bruxellois le centre d'information non-gouvernemental Info-Turk.be, vient de publier, en turc, le premier tome de ses mémoires sur sa vie de journaliste d'avant l'exil politique. A lire sur le site de l'AJP : <http://bit.ly/doganozguuden>

Publicité



© alder - fotolia.com

Prix Etienne Davignon

Pour les journalistes
et futurs journalistes

Une initiative de la Représentation de la Commission européenne en Belgique et de l'Association des Journalistes Européens

Thème: L'impact de l'Union européenne sur la vie des Belges

Premier prix:

1000 euros (étudiants baccalauréat)

1500 euros (journalistes professionnels/étudiants master)

Conditions de participation et inscription sur le site

www.aej.org

Deadline: 09/09/2011



Représentation de la Commission européenne en Belgique